



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 13 avril 2023

PROCES-VERBAL

En l'an 2023, le jeudi 13 avril 2023 à 20 h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le mardi 4 avril 2023, s'est réuni sous la Présidence du Maire de la commune de Moncontour, en présence de 3 adjoints et des Conseillers Municipaux suivants :

Nombre de présents :

M. Edouard RENAUD – M. Louis ZAGAROLI – M. Jean-Jacques HOULLIER – M. Alexandre ROULON – Mme Martine COLOMBET – Mme Anne PEUVERGNE - M. Bruno SOUCHARD - M. France POIREAU - Mme Katia GUILLOT - M. Jean-Claude BOUILLAULT – M. Franck JOSEPH-THEODORE -

Etaient également présents :

Conseillers Consultatifs : Mme Corinne LORAIN – Mme Amandine BRIAND - M. Mickaël GUILLOT – M. Jean-Michel JAULIN -

Presse : Thérèse RINUIT

Nombre de pouvoirs : 4 (Marylène PETIT à Bruno SOUCHARD - Nadia JUILLET à Anne PEUVERGNE – Arnaud GIANSAANTI à Edouard RENAUD – M. Nicolas TURQUOIS a donné pouvoir à Louis ZAGAROLI)

Absents excusés : Mme Roseline PINEAU - Mme Estelle GOUSSÉ –

Edouard RENAUD, Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures.

Désignation d'un Secrétaire de séance : Jean-Jacques HOULLIER

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2023.

ORDRE DU JOUR

- Vote du taux des taxes
- Délibération en vue d'autoriser Monsieur le Maire de Moncontour à intervenir en intervention volontaire devant la cour administrative d'appel de Bordeaux pour la requête déposée par l'association « A CONTRE VENT » contre la SAS MARTAIZÉ ÉNERGIE
- Enquête publique interdépartementale – SAGE du Thouet
- Convention d'occupation du domaine public : Exploitation de l'auberge avec restauration et bar
- Demande de subvention activ4Volet 2 : construction d'un streetpark (sujet rajouter à l'ordre du jour)
- Décisions du Maire
- Questions diverses

Vote du taux des taxes 2023

Présentée par Edouard RENAUD

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération n° 2022/19 du 13 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à

☞ Taxe Foncière Bâti (TFB)	33.60 %
☞ Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	43,92 %

Depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Monsieur le Maire propose, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

☞ Taxe Foncière Bâti (TFB)	33.60 %
☞ Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	43,92 %
☞ Taxe d'Habitation (TH)	22.56 %

Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur RENAUD.

La mise en place de la taxe sur les logements vacants est en réflexion, la décision doit être prise avant le 30 septembre 2023.

Délibération en vue d'autoriser Monsieur le Maire de Moncontour à intervenir en intervention volontaire devant la cour administrative d'appel de Bordeaux pour la requête déposée par l'association « A CONTRE VENT » contre la SAS MARTAIZÉ ÉNERGIE

Présentée par Edouard RENAUD

Un avis défavorable au projet de parc éolien à MARTAIZÉ avait été émis par le conseil municipal lors de la séance du 20 mai 2021.

Considérant que l'impact sur la faune présenté par le promoteur est sous-évalué et apporterait une nuisance considérable aux espèces présentes sur le site,

Considérant que l'impact paysagé est très important et apporterait une nuisance considérable à la vie culturelle « emblématique » de la Vallée de la Dive et de ses arbres, et le projet impacterait également les sites distants d'intérêt patrimonial,

Considérant que l'association « A contre vent » a manifesté son opposition au projet et a décidé de se porter en appel de l'arrêté du Tribunal Administratif de Bordeaux du 25 février 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 14 pour et 1 abstention :

- réaffirme son opposition totale au projet éolien porté par la SAS MARTAIZE ENERGIE ;
- autorise Monsieur le Maire à intervenir en justice en intervention volontaire dans l'appel posé par l'association « A contre vent » auprès de la cour administrative d'appel de Bordeaux contre la demande d'annulation de l'arrêté Préfectoral N° 2022-DCPPAT/BE-108 en date du 17 juin 2022, déposée par la SAS MARTAIZE ENERGIE pour la construction et l'exploitation de ce parc portant une atteinte et un préjudice certains au paysage remarquable entourant le site, aux intérêts économiques et touristiques de la région, aux intérêts patrimoniaux et aux biens des

habitants locaux ;

- autorise Monsieur le Maire à mandater Maître Théodore CATRY du barreau de Tours pour assurer cette intervention.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association « A Contre Vent » afin de soutenir leur refus de l'arrêté de la Préfecture.

Enquête publique interdépartementale – SAGE du Thouet

Présentée par Edouard RENAUD

Le projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux - SAGE - du bassin versant du Thouet est soumis à enquête publique par les services de l'Etat. Au regard des incidences environnementales notables du projet, et conformément au code de l'environnement, la communauté de communes du Pays Loudunais est invitée à émettre un avis.

L'enquête publique se déroulera du lundi 20 mars 2023 au jeudi 20 avril 2023 sur le territoire Loudunais, des permanences seront organisées en mairie de Loudun.

Considérant le dossier « Schéma d'aménagement et de gestion des eaux – SAGE- du bassin versant du Thouet » soumis à enquête publique ; il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE- du bassin versant du Thouet.

Convention d'occupation du domaine public : Exploitation de l'auberge avec restauration et bar

Présentée par Edouard RENAUD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors de la séance du 13 avril 2022 de confier par convention d'occupation du domaine public, l'exploitation de l'auberge du lac avec restauration et bar à la SAS L'AUBERGE DU LAC pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire informe de l'expiration de la convention et propose de renouveler la gestion de l'auberge à la SAS L'AUBERGE DU LAC pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de confier l'exploitation de l'Auberge du lac à la **SAS L'Auberge du Lac** pour une durée d'un an et fixent le montant de la redevance annuelle à la somme de 6 000 € révisable en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction qui sera versée à la Caisse de Monsieur le Receveur Municipal de la façon suivante :

- 12 versements de 500 € le 1er de chaque mois du 1er mai au 30 avril de l'année.

Une convention d'occupation du domaine public sera signée entre les 2 parties.

Demande de subvention Conseil Départemental Volet 2 – Construction d'un Streetpark

Le Conseil Municipal souhaite redynamiser la commune en construisant une infrastructure où plusieurs activités sportives peuvent être pratiquées. Ainsi, les habitants auront accès à un terrain de foot, de basket ou de handball situé à un seul endroit.

Le streetpark est aussi conçu dans le but de favoriser les liens sociaux entre les habitants d'une même commune.

De plus, le terrain multisports permet de pratiquer une activité sportive sans avoir à s'inscrire à un club, ce qui donne l'avantage aux personnes aux plus faibles revenus (qui n'ont pas toujours la possibilité de faire du sport) de découvrir et pratiquer une activité sportive gratuitement.

L'utilisation de cet équipement sportif sera encadrée par une association sportive locale.

Vu le devis établi par CAMMA SPORT de Bréal-Sous-Montfort (35) d'un montant de : 39 227 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable au projet de construction d'un équipement sportif : Multisports STREETPARK et à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental ACTIV'Volet 2 (30%)

Décisions du Maire

Présentée par Edouard RENAUD

- Demande de subvention DETR/DSIL 2023 et ANS (Agence Nationale des Sports) pour la Construction d'un STREETPARK

Questions diverses

- 1 – Aménagement RD 19 – RDV avec M. CERNIAULT AT86 Lundi 17 avril à 10H
- 2 – Point sur les dossiers DETR/DSIL : Une subvention sera attribuée pour les travaux de restauration des arrivées d'eau du lac ainsi que pour les travaux d'entretien et de réparation des différents bâtiments communaux.

TOUR DE TABLE :

B. SOUCHARD : A ce jour, 43 personnes inscrites au voyage à Ottange : 25 de St Jean de Sauves, 2 de Mairtaizé, 12 de Moncontour, 2 d'Angliers et les 2 chauffeurs.

A ce jour, 165 exposants à la Brocante du 1^{er} mai.

F. POIREAU : Les travaux de bordures à Sauzeau sont terminés.

J.C BOUILLAUT : Demande la présence des cantonniers pour enlever l'herbe dans le centre du village et le cimetière.

J.J. HOULLIER : La station de radiotéléphonie pour la mise en place du réseau BOUYGUES TELECOM est installée.

Edouard RENAUD clôt la séance à 21 heures 30.

Fait à Moncontour, le 20 avril 2023

Le Maire,
Edouard RENAUD



